

92221

L.N.P.I.

26 JUIN 2003



Klöckner Distribution Industrielle

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 22.587.800 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 8 AVRIL 2003

EXTRAIT

Le Conseil de Surveillance de la société Klöckner Distribution Industrielle s'est réuni le 8 avril 2003 à 10 heures au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Membres du Conseil de Surveillance.

.....

1) MODIFICATIONS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE KLÖCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE

Monsieur le Président informe le Conseil de Surveillance de la démission, à effet de ce jour, de Monsieur Jacques DHAM, de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, pour convenances personnelles.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur DHAM pour son action menée au sein du Conseil de Surveillance de la SA Klöckner Distribution Industrielle.

Monsieur le Président indique ensuite au Conseil que le nombre des membres du Conseil de Surveillance restant en fonction étant au moins égal au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L-225-78 du Code de Commerce et de l'article 21 des statuts, de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il propose en conséquence que Monsieur Georges KIRPS soit coopté par le Conseil, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jacques DHAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L 225-78 du Code de Commerce et l'article 21 des statuts, coopte, à compter de ce jour, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Monsieur Georges KIRPS
domicilié
23, rue des Vergers
L-7255 Walferdange
Luxembourg

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Georges KIRPS a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat précité.

.....

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

.....

« Extrait certifié conforme à l'original »